



C2100-Direction générale des services VGP-Economie territoriale et Maison des entreprises

DELIBERATION N° D.2022.04.19 **du Conseil communautaire du 5 avril 2022**

Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale-Yvelines Développement. **Approbation du nouveau protocole d'actionnaires.**

Date de la convocation : 29 mars 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Dorothée BILGER, M. Fabien BOUGLE, Mme Annick BOUQUET, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DULONGPONT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSDORFF, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Emmanuel LION, M. Jean-Philippe LUCE, Mme Florence MELLOR, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Anne-France SIMON, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Arnaud HOURDIN, M. Erik LINQUIER, M. Charles RODWELL.

Mme Martine SCHMIT (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURE), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), M. Henri LANCELIN (pouvoir à M. Kamel HAMZA), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Alain SANSON), M. Renaud ANZIEU (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), Mme Marie-Hélène AUBERT (pouvoir à M. Gilles CURTI), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants ;
Vu le Code de commerce, et notamment ses articles L.225-1 et suivants ;
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc ;
Vu la délibération n°2015-06-19 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2015 portant sur la création de la société d'économie mixte patrimoniale (SEMPAT) Satory Mobilité ;
Vu la délibération n° 2019.10.06 du Conseil Communautaire de Versailles Grand Parc du 8 octobre 2019 portant cession d'une partie des parts sociales de la SEMPAT au profit du Conseil Départemental des Yvelines pour un montant de 1 455 000 € portant l'actionnariat de la Communauté d'agglomération à 5% du capital social avant augmentation du capital de 2020 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1^{er} décembre 2020 portant sur le projet de diversification de la SEM et d'un renoncement de la communauté d'agglomération à la participation de l'augmentation de capital ;
Vu le plan stratégique de développement de la SEM patrimoniale départementale dorénavant dénommé SEM Yvelines Développement ;
Vu les statuts de la SEM Patrimoniale-Yvelines Développement ;
Vu le protocole d'actionnaires de la SEM Patrimoniale-Yvelines Développement signé le 9 juillet 2015,
Vu protocole d'actionnaires de la SEM Patrimoniale-Yvelines Développement approuvé par délibération du conseil d'agglomération en date du 1^{er} décembre 2020 ;
Vu le projet de modification du protocole d'actionnaires ;

Par délibération du 29 juin 2015, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a voté la création de la SEM Yvelines Développement (ex Satory Mobilités), avec l'acquisition d'actions à hauteur de 35% du capital.

Par délibération du 8 octobre 2019, la communauté d'agglomération a validé l'élargissement de l'objet de la SEM à l'ensemble du département des Yvelines, l'augmentation du capital de 20 millions d'euros et la réduction de sa part dans l'actionnariat à 5% puis à 1% suite à l'entrée d'autres collectivités au capital de la SEM.

Avec un capital social de 24,8 M€ (4,8 M€ à sa création), la SEM, désormais dénommée SEM Patrimoniale Yvelines Développement ambitionne de se développer sur la base d'un montant d'acquisition de 75 M€ de nouveaux actifs à horizon 5 ans, dont deux plateformes logistiques industrielles à Poissy (PLP) et aux Mureaux (Hub), qui ont déjà fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'Administration de la SEM le 7 décembre dernier.

La réorganisation de la gouvernance de la SEM lors de son augmentation de capital, à laquelle la Banque des Territoires, Arkéa et la CU GPSEO ont participé, s'est traduite notamment par le rachat, par le Département des Yvelines des parts des actionnaires industriels historiques que sont Renault, Valéo et Cofip.

Pour compléter le collège des actionnaires privés d'un troisième acteur aux côtés de la Banque des Territoires et de la banque Arkéa, l'opérateur d'aménagement Citallios a acté son entrée au tour de table de la SEM par acquisition de 25 000 actions du département des Yvelines devenant ainsi actionnaire à hauteur de 1,01% du capital de la société.

L'intégration de Citallios au capital de la SEM Yvelines Développement (effectivité du processus d'acquisition prévu pour la fin du 1^{er} semestre 2022) permettra en outre à cette dernière de bénéficier d'un éclairage complémentaire à celui de ses actionnaires actuels, sur plusieurs plans: sujets de construction / réhabilitation de bâti, intégration des projets aux politiques de développement urbain des territoires, responsabilité environnementale et sociétale du développement de la société Yvelines Développement, savoir-faire en matière d'éthique et de conformité.

Simulation de l'actionnariat post cession à Citallios

Actionnaires	Nombre d'actions	Participation	Part dans le capital social
Conseil Départemental des Yvelines	1 882 834	18 828 340 €	75,92 %
Caisse des Dépôts et Consignations	422 000	4 220 000 €	17,01 %
Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise	121 000	1 210 000 €	4,88 %

Citallios	25 000	250 000 €	1,01 %
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc	24 001	240 010 €	0,97 %
Crédit Mutuel Arkea	5 167	51 670 €	0,21 %
Valéo	0	0€	0 %
Renault	0	0 €	0 %
Cofip	0	0 €	0 %
	2 480 002	24 800 020	100 %
TOTAL COLLECTIVITES TERRITORIALES (doit être supérieur à 50 % et inférieur à 85 %) 81,77 %			

Dans la poursuite du projet de diversification, de la modification des statuts et de l'augmentation de capital qui ont été menées et compte tenu de la nouvelle organisation mise en place, les actionnaires de la SEM ont souhaité procéder à la mise à jour du pacte d'actionnaires qui les unit.

Il est proposé une adaptation du Pacte d'actionnaires, autour des modifications principales suivantes :

- l'extension des champs d'intervention possibles de la SEM sur les activités d'immobilier de services, de logistique, de commerce et d'habitat spécifique,
- la réorganisation des droits de vote entre les membres du Conseil d'Administration, notamment en vue de l'entrée au capital de Citallios, ainsi que la simplification des règles de répartition des dividendes et des règles de rendez-vous de la gouvernance,
- la réécriture des articles concernant la gestion de la SEM, permettant le recrutement de salariés et la rémunération de la fonction de Président Directeur Général de la société.

Calendrier prévisionnel du processus de validation du nouveau protocole :

- Présentation en CA de la SEM du processus de modification du Pacte : réalisée en séance du 7 décembre 2021.
- Processus délibératif des actionnaires et notamment des actionnaires publics : 1er semestre 2022.
- Signature du nouveau Pacte à l'issue du Conseil d'Administration de la SEM : 1er semestre 2022.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil communautaire.

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE

- 1) d'approuver le projet de modifications du protocole d'actionnaires de la SEM et annexé à la présente délibération, et autorise M. le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications mineures et à l'approuver lors de l'Assemblée Générale extraordinaire, autour des modifications principales suivantes :
 - l'extension des champs d'intervention possibles de la SEM sur les activités d'immobilier de services, de logistique, de commerce et d'habitat spécifique,
 - la réorganisation des droits de vote entre les membres du Conseil d'Administration, notamment en vue de l'entrée au capital de Citallios, ainsi que la simplification des règles de répartition des dividendes et des règles de rendez-vous de la gouvernance,
 - la réécriture des articles concernant la gestion de la SEM, permettant le recrutement de salariés et la rémunération de la fonction de Président Directeur Général de la société.
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 70 voix , 2 abstentions (Monsieur Renaud ANZIEU, Madame Lydie DULONGPONT.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

